

06

RAPPORT

OBJET : CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE METZ ET L'AGURAM POUR LA PERIODE 2011-2013

L'Agence d'Urbanisme d'Agglomération de Moselle (AGURAM) est une association Loi 1908.

Elle a pour vocation :

- a) D'être un espace commun de réflexion, de concertation et de mémoire pour les différents partenaires concourant au développement économique, social et urbain du territoire du bassin de vie de Metz, et de l'espace urbain Metz-Thionville,
- b) De proposer, par la permanence de ses observations et analyses, une perspective d'ensemble à ses membres,
- c) De réaliser les réflexions d'aménagement et d'urbanisme dans l'intérêt commun de ses membres en articulant les domaines de l'habitat, de l'économie, des transports et de l'environnement,
- d) De mettre en œuvre les mesures propres à assurer l'information de la population (publications, réunions d'information, expositions, colloques, etc.).

Dans le cadre du programme partenarial d'activités de l'AGURAM, la Ville de Metz demande chaque année à l'Agence de réaliser des études, analyses, missions d'assistance spécifiques aux problématiques de la commune.

Ces missions font l'objet d'une contribution particulière fixée au regard des thèmes traités.

Afin de formaliser ce partenariat continu avec l'agence, il est apparu souhaitable de concrétiser celui-ci par une convention triennale, permettant à chacun des partenaires d'avoir une visibilité dans la durée sur cette démarche commune.

Il est ainsi proposé une convention cadre pluriannuelle 2011-2012-2013.

Pour l'année 2011, en application de cette convention cadre, outre les missions globales intéressant particulièrement la Ville de Metz (observatoire et assistance, participation à la planification territoriale et aux grands projets de territoire, mission de diffusion et communication,...), l'Agence conduira les missions particulières suivantes :

- Diagnostic urbain du quartier Metz-Vallières,
- Orientation de la restructuration urbaine dans le secteur Nord de la route de Thionville,
- Suite de la contribution à l'intégration urbaine du projet METTIS : mesure des impacts du tracé sur le tissu urbain proche (enjeux, mutabilité,...),
- Réflexion prospective sur les équipements scolaires.

Par ailleurs, l'AGURAM poursuivra ses missions de conseils et d'assistance dans les domaines de l'habitat, de la politique de la ville, de l'économie, de la démographie,....

Le montant de la contribution de la Ville de Metz proposé pour 2011 est de 175 000 €. Pour les années 2012 et 2013, il sera proposé, conformément aux termes de la convention triennale, de porter ce montant à 180 000 euros, afin d'accompagner les efforts de l'AGURAM pour développer une expertise territoriale, tout à la fois pointue et pluridisciplinaire.

En conséquence, il est proposé les motions suivantes.

MOTION 1

OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE METZ ET L'AGURAM POUR 2011 - 2012 - 2013.

Le Conseil Municipal,

Les Commissions entendues

VU le projet de convention cadre triennale pour 2011- 2012 – 2013 entre la Ville de Metz et l'AGURAM,

CONSIDERANT les objectifs de la Ville visant à formaliser son partenariat avec l'AGURAM pour une lecture des missions et des engagements respectifs sur plusieurs années ;

APPROUVE la convention cadre triennale pour 2011- 2012 – 2013 entre la Ville de Metz et l'AGURAM,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser le projet de convention cadre et à le signer.

Pour le Maire
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

MOTION 2

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE METZ ET L'AGURAM
POUR 2011.**

Le Conseil Municipal,

Les Commissions entendues,

VU le projet de convention pour 2011 entre la Ville de Metz et l'AGURAM,

APPROUVE la convention pour 2011 entre la Ville de Metz et l'AGURAM,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le document annexé,

ATTRIBUE dans ce cadre une subvention de 175 000 € à l'AGURAM,

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Pour le Maire
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER